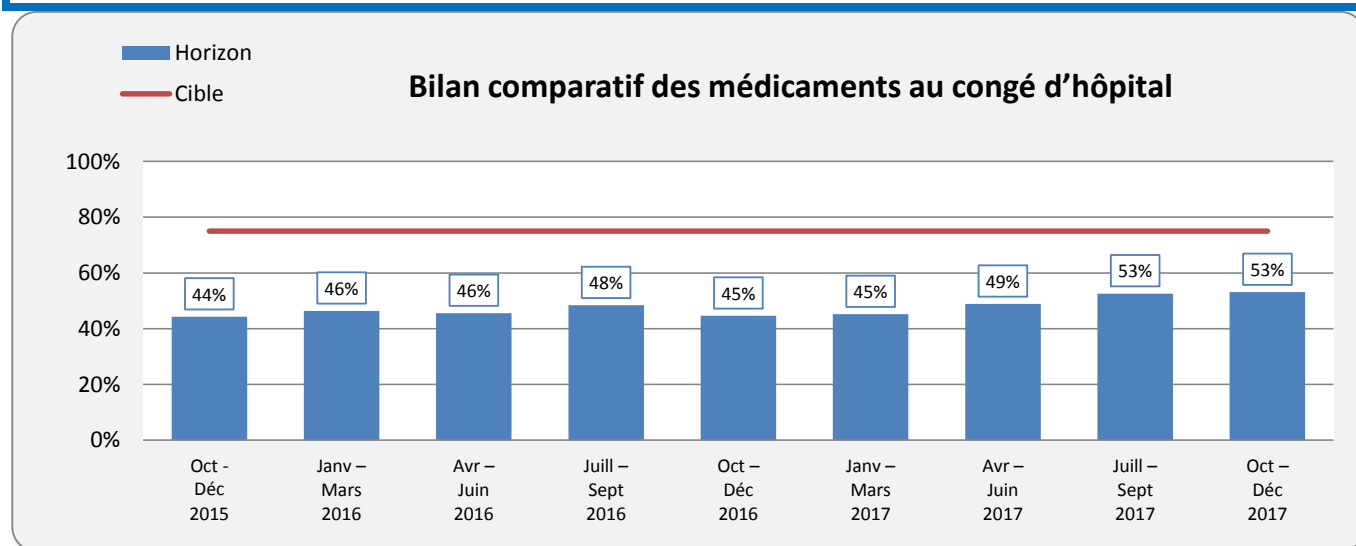
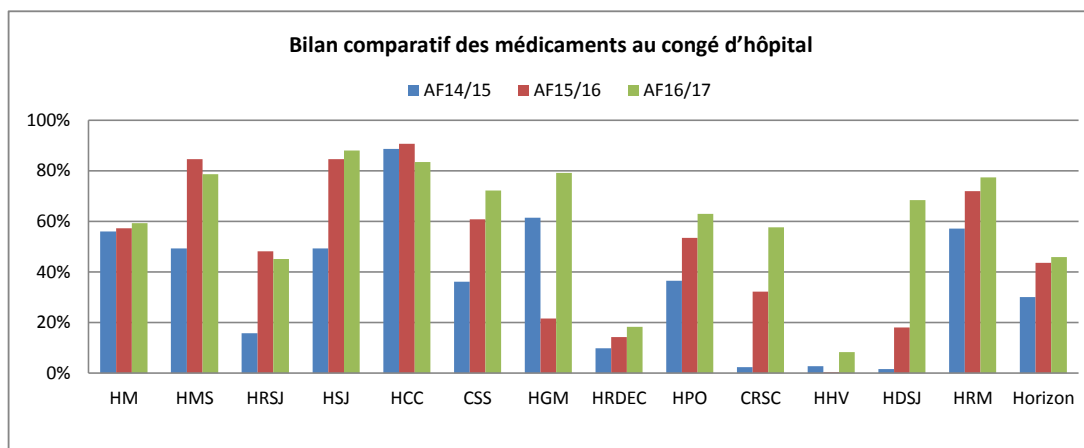


Le bilan comparatif des médicaments est un processus formel au cours duquel les fournisseurs de soins de santé travaillent de concert avec les patients (ou aidants) afin de s'assurer que les médicaments ajoutés, modifiés ou cessés sont évalués attentivement et que les renseignements sur tout changement apporté à la prescription médicamenteuse découlant de cette évaluation sont communiqués au patient (à l'aidant) ainsi qu'au prochain fournisseur de soins. Le bilan comparatif des médicaments est un processus visant à prévenir les erreurs touchant les médicaments et le risque d'effets indésirables dans tous les secteurs de soins.

**Définition:** Le nombre de patients ayant reçu leur congé d'hôpital suivant le bilan comparatif des médicaments par rapport au nombre total de patients ayant reçu leur congé d'hôpital.

**2017/18 Target:** 75%



**Analyse :** Depuis 2014-2015, Horizon continue d'afficher une tendance à la hausse en matière de bilan comparatif des médicaments à la sortie de l'hôpital. À l'exception de deux établissements qui ont connu une légère baisse, tous les établissements ont amélioré leur performance par rapport à l'exercice 2016-2017.

Le Comité directeur régional sur les bilans comparatifs des médicaments qui veille à l'application continue de cette initiative travaille avec les comités locaux afin de cerner et d'éliminer les obstacles auxquels font face les établissements qui n'atteignent pas l'objectif. Pour atteindre les cibles établies, des mesures d'amélioration s'imposent : d'une part, le recensement et l'élimination des lacunes dans le processus, et d'autre part, l'obtention de l'engagement des médecins en tant qu'utilisateurs finaux à la suite du processus lié au bilan comparatif des médicaments.